

*Ad. L. ... de la Publ. de l' S. H. A. S.*

SOCIÉTÉ  
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DE SENLIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1877)

*39<sup>em</sup> Volume*

COMPTES RENDUS

ANNÉE 1950





SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET  
D'ARCHÉOLOGIE DE SENLIS

Notice : .....

12703

CB : .....

7398



SHAS



0 00000 073981

1950

Janv. - Fév. - Mars  
Avril - Mai

N° 1, 2, 3, 4, 5



BULLETIN MENSUEL  
DE LA

# Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS

---

Bureau : *Président* : D<sup>r</sup> R. Bénard ;  
*Vice-Présidents* : Chanoine Dupuis, G. Matherat ;  
*Secrétaire général* : G. Lanier ;  
*Vice-Secrétaires* : Abbé Lemonnier, Journé ;  
*Trésorier* : W. Marot. — *Conservateur* : D<sup>r</sup> Dautheuil.

La Société se réunit le deuxième dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis. C.C.P. Paris 700-90.

---

*Séance du 8 Janvier 1950*

*Admission* : Mlle Cordier, de Senlis.

*Séance du 2 Avril 1950*

*Admission* : M. Morio, de Crépy-en-Valois.

---

## AVIS AUX SOCIÉTAIRES

I<sup>o</sup> Les Sociétaires qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation pour l'exercice 1950 sont instamment priés d'adresser le montant de celle-ci (50 francs pour la cotisation simple, 250 francs pour la cotisation avec abonnement au Bulletin) à M. W. MAROT, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis, C.C.P.-Paris 700.90.

Le non-paiement de la cotisation entraîne la cessation d'envoi du Bulletin.

II<sup>o</sup> Notice sur les « Arènes Gallo-Romaines de Senlis » par G. Matherat.

Éditée par la Société, cette notice est adressée à tout Sociétaire qui en fera la demande, accompagnée de la somme de 90 francs (75 francs + 15 francs pour l'envoi) à M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, Senlis.

Séance du 8 janvier 1950  
Présidence du Docteur R. Bénard

---

**1° COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1949**  
par M. Marot, trésorier

---

**2° LES TRIBULATIONS DE M. TREMBLAY**  
**imprimeur à Senlis et maire de la Ville pendant la Terreur**  
par M. Vignon

Après avoir exposé la situation de Senlis avant et au début de la Révolution, et montré l'état désespéré des finances du Royaume avec ses conséquences, le conférencier nous parle de M. Tremblay, fondateur des « Imprimeries Réunies de Senlis » et maire de la ville en ces jours troublés de la Terreur.

Trois maires se sont succédés auparavant à l'Hôtel de Ville : Deslandes en 1790, Delaporte en 1791, Chailly en 1793 ; ils ne font que passer, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes et ont maille à partir avec Collot d'Herbois, avec Isoré, le délégué départemental. Tremblay prend la succession, ou plutôt ses concitoyens la lui imposent. C'était un homme de bien, très considéré, cultivé et sans ambition. Il était à la tête d'une importante imprimerie dont l'activité se manifeste encore de nos jours. La fonction de maire n'était pas, à cette époque, une sinécure ; c'était, à vrai dire, un poste de sacrifice, et plutôt assez dangereux.

Ainsi, le 11 novembre 1793, cinq charrettes escortées de gendarmes conduisent sur Paris quarante religieuses de Compiègne et de Noyon et font halte à Senlis. Le Maire les fait hospitaliser à la Charité, les soustrait à grand peine aux fureurs de la populace, non sans avoir lui-même subi les injures des révolutionnaires. C'est difficilement que Tremblay put, ce jour-là, regagner l'Hôtel de Ville. La nuit passée, le désordre reprend dès le petit matin. Ceint de son écharpe, le Maire parvient, non sans mal, à faire continuer aux religieuses leur triste voyage. Celles-ci furent exécutées le lendemain.

Le Conseil et le Maire siégeaient en permanence à l'Hôtel de Ville et on se doute bien que les séances ne devaient pas respirer la tranquillité. Tantôt, c'était dans Senlis un passage de troupes, se livrant au pillage et à de multiples débauches, et avec lesquelles il fallait parlementer ; tantôt c'était l'arrestation de seize bourgeois, sous le seul prétexte qu'on leur donnait gratuitement le nom d'« aristocrates » Ils furent à peu près tous transférés au Château de Chantilly transformé en prison, Tremblay n'ayant pu en soustraire que quelques-uns à leur malheureux sort. Entre temps, c'était à la Cathédrale désaffectée les pompes de la fête de la « Déesse Raison ». Cela n'en finissait pas !

En janvier 1794 se place une histoire assez curieuse et funambulesque, où l'on voit Tremblay arrêté, conduit à Paris, emprisonné par erreur dans une chambre secrète du Tribunal révolutionnaire, puis grâce aux bons offices et à la quasi complicité d'une femme, à la langue bien pendue, se justifier devant le Tribunal, qui le renvoie absout, après avoir infligé un blâme au citoyen André Dumont, représentant du peuple, pour cette arrestation arbitraire. Tremblay rentre à Senlis ; on le porte en triomphe et il doit se montrer au balcon de l'Hôtel de Ville pour répondre aux acclamations de la foule. Pendant ce temps, Dumont avait quitté Senlis pour Compiègne, où il procédait (déjà !) à l'épuration des fonctionnaires suspects. La tranquillité revint à Senlis.

Pas pour longtemps d'ailleurs. Le 10 juillet en effet, le fameux Collot d'Herbois, représentant du peuple lui aussi, arrivait à Senlis et faisait arrêter les ci-devant nobles pour les envoyer au Château de Chantilly. Tremblay, de son côté, devait faire appliquer la loi du « maximum » et, pour cela, procéder à des perquisitions et des inventaires chez les commerçants, contrôler les prix, forcer les

paiements en assignats, faire arrêter et condamner les réfractaires. Si bien qu'à la fin, fatigué et excédé, Tremblay tomba malade et donna sa démission. Il avait tenu la mairie pendant un an.

Sa retraite ne fut ni calme, ni tranquille. Outre les infirmités dont il souffrait, Tremblay avait encore le souci de sa bonne ville de Senlis. Collot d'Herbois en effet y était de retour et multipliait les vexations jusqu'à la chute de Robespierre. En 1795, un autre représentant du peuple, Druel, y vint à son tour, mais avec la mission de calmer les esprits. Il y réussit et Senlis reprit peu à peu sa douce et charmante physionomie de « Ville au Bois Dormant ».

### 3° LES SEJOURS DE LOUIS XI A SENLIS ET A LA VICTOIRE

par le D<sup>r</sup> R. Bénard

Comme suite à la communication faite par le conférencier sur les séjours de Charles V à Senlis, nous avons à connaître aujourd'hui ceux qu'y fit le roi Louis XI un siècle plus tard. C'est le siècle de la guerre de Cent Ans, celui de la folie de Charles VI, du règne de Charles VII et de la chevauchée de Jeanne d'Arc. De même que son bisaïeul, le roi Louis XI, pendant les 22 années de son règne, ne fit pas moins de onze séjours soit à Senlis même, soit plus souvent à l'Abbaye royale de la Victoire.

Située à l'extrémité du Faubourg de Villemétrie, la « Victoire » avait été fondée par Philippe-Auguste, deux siècles et demi auparavant, en action de grâces pour la victoire de Bouvines, en 1244. C'était une très riche abbaye. Louis XI la combla de libéralités et la restaura complètement en 1472, à la suite des ruines et des dégâts causés par la guerre en 1417. Il s'était fait construire un petit château dans l'enclos de l'Abbaye pour sa résidence personnelle. Le roi attribuait à la Vierge de la Victoire une efficace intervention pour le succès de ses entreprises (lettre de septembre 1475). Aussi, ne faut-il pas s'étonner de la voir plus souvent à la Victoire qu'à Senlis même.

Les itinéraires du Roi, connus grâce à la publication de ses lettres par Charavay (en 1898) nous montrèrent un Louis XI très peu sédentaire. De 1461 à 1468, aucun séjour chez nous ; en 1468 (du 17 au 23 août) sept jours au Château, puis aussitôt départ pour Noyon, Chauny, Compiègne et Péronne où a lieu avec le Téméraire la fameuse entrevue qui lui fut fatale.

C'est en 1474, après un séjour de quatre ans en Touraine, que nous retrouvons Louis XI dans le Valois et l'Ile-de-France : à Beauvais, à Ermenonville, puis à Senlis au début de mars. Le même mois, du 16 au 27, il réside de nouveau à Ermenonville. Du 5 au 11 avril, nouveau séjour au Château de Senlis ; puis ensuite du 22 mai au 2 juin. Entre temps, le petit château qu'il avait fait élever à la Victoire pour son usage personnel étant achevé, Louis XI s'y rend le 9 juin, mais n'y reste que six jours. On le voit en effet à Ermenonville le 15 juin et il y est encore le 15 juillet. Après un voyage à Chartres, il est de retour au Château de Senlis le 16 octobre.

Nous arrivons à l'année 1475. Elle compte le plus grand nombre de séjours à Senlis, au Château et plus souvent à la Victoire ; quelques jours au 30 avril, deux jours au 21 mai et aussi au 18 août. Entre temps, il s'échappe pour signer le Traité de Picquigny (août 1475), d'où il revient à la Victoire. Là, il adresse aux villes du Roy des lettres leur apprenant que la paix est signée pour sept ans avec l'Angleterre, mais l'indemnité de guerre est considérable et il les taxe pour l'acquitter. Du 10 octobre au 10 novembre, Louis XI réside à la Victoire sans cependant abandonner tout à fait le Château de Senlis où on le rencontre encore le 16 octobre.

En 1476 et 1477, Senlis ne revit point le Roi, et c'est en mars 1478 qu'il fit à la Victoire un dernier séjour.

On sait que Louis XI signa avec François II de Bretagne des pactes nombreux qui portent dans l'Histoire le nom de « Traités de Senlis ».

Celui de 1475, élaboré pendant que le Roi résidait en octobre à la Victoire, est loin d'être le plus connu et les historiens, même les plus éminents, n'en parlent point ou ne le mentionnent qu'en quelques lignes.

François II de Bretagne était de la famille du Roi de France, exactement son cousin issu de germain, et Louis XI, dans sa lutte contre les grands féodaux, le trouva sans cesse devant lui. Cependant le principal adversaire était Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Après la bataille confuse de Mühlberg, le 26 juillet 1465, la Ligue fut dissoute en octobre, au Traité de Conflans.

Deux mois plus tard, Louis XI, infidèle à sa parole, reprend les hostilités contre le duc de Berry, son frère, met la brouille entre le Téméraire et François de Bretagne. La lutte aboutit au Traité de Picquigny (août 1475) qui marque le début de l'écroulement de la Maison de Bourgogne.

Six semaines plus tard, François de Bretagne était à la Victoire l'hôte du Roi de France et le 9 octobre était signé le traité dont nul historien n'a parlé. Comines cependant (Edition Langlet-Dufresnoy, 1747) en a conservé les termes et le protocole. Le Duc promettait de rester neutre et d'apporter aide au Roi si c'était nécessaire. Peu après, le 16 octobre, une ordonnance, datée également de la Victoire, lui conférait le titre de Lieutenant Général du Royaume ; c'était d'ailleurs purement honorifique.

Ainsi, le Traité de Senlis terminait une longue période de guerre, débarrassait Louis des feudataires, laissait le Téméraire seul, et orientait sa politique dans une tout autre direction.

---

## Séance du 12 Février 1950

présidence de M. le Docteur R. Bénard

### 1° CHARLES VIII A SENLIS ET LE TRAITÉ DE 1493

par le Docteur R. Bénard

C'est grâce à la publication des lettres et ordonnances de Charles VIII par E. Petit (Paris 1891) que nous connaissons les séjours de ce roi à Senlis. Disons tout de suite que le roi préférerait l'Orléanais et la Touraine, et que pendant deux ans (1494-1495) il dut faire face à la folle expédition de Naples. Ce n'est donc qu'en juin 1486 (il avait succédé à son père Louis XI en 1483) que nous le rencontrons à Creil les 16 et 17 juillet, à Senlis les 23 et 24, et de nouveau à Creil le 27. Le mois suivant, du 2 au 16 août, il séjourne à Senlis avec, entre temps, quelques voyages à Beauvais, Compiègne et Clermont. Enfin du 7 au 10 octobre, il reste à Senlis.

Il n'y reviendra que sept ans plus tard, en 1493, après avoir passé à Creil et à Compiègne en avril. A Senlis, du 28 avril au 2 juin il présente à la ville la nouvelle reine Anne de Bretagne ; ce sera le dernier séjour de Charles VIII dans nos murs. C'est enfin dans ces jours-là, le 23 mai, qu'il signa avec Maximilien, l'héritier présomptif du Saint-Empire, le traité qui porte le nom de « *Traité de Senlis* ».

Qu'était-ce donc ce roi Charles VIII ? Sur des documents quelque peu contradictoires, le confrencier nous en fait le portrait physique et moral. « Il était petit de taille et laid ; faible et malsain de complexion, disproportionné avec ses membres. Au moral, bon et courageux, mais sans beaucoup de jugement, plein de bon vouloir, illettré de savoir à peine lire, avisé tout ensemble et incapable de commander, ennemi de tout travail et de toute application, dénué de prudence ». Ce portrait peu flatté nous est donné par les appréciations de Brantôme, Commines, Guicciardini, ambassadeur du Vatican et Z. Contarini, ambassadeur de Venise, tient pour certain que « de corps et d'esprit, il (le Roi) vaut peu de chose. »

Mais, à l'encontre de ces appréciations sévères, nous avons l'opinion

de Seyssel (cité par A. de Maricourt) : « Bon prince, dit-il, plus noble « et plus grand, de beaucoup de cœur, convoiteux d'honneur et de « gloire, désirant toutes choses bonnes et honnestes, doux, bénin, « courtois, libéral à ses serviteurs, gracieux à tous. S'il avait vécu « davantage, il aurait fait de grandes choses ». Cela diffère un peu de ce qui précède !

Quant à la jeune reine de 17 ans, Anne de Bretagne, la légendaire Duchesse en sabots, en voici le portrait : elle est petite, elle aussi, et maigre de sa personne, visiblement boiteuse d'un pied, très avisée pour son âge, si bien que ce qu'elle s'est mis dans la tête, soit par les sourires, soit par les larmes, il faut qu'elle l'obtienne ; et jalouse par surcroît. Elle devint veuve en 1498, Charles VIII ayant fait une chute qui lui brisa le crâne.

Mais le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne amena des complications. Anne, fille de François II de Bretagne, était une fort riche héritière, et, dès la mort de François, le roi des Romains, Maximilien n'avait pas perdu de temps et il s'était marié secrètement avec Anne, mais « par procuration ». D'autre part, Charles VIII avait été marié dès l'enfance avec Marguerite, fille de Maximilien !

Or, Anne, reine des Romains, vivait loin de son époux et n'en recevait aucun subside. Aussi ne fut-il pas bien difficile de la persuader de rompre le mariage. Mais, aux maris possibles qu'on lui présenta, elle déclara qu'elle n'aurait d'autre mari que « roi ou fils de roi ». Charles VIII comprit et rompit son mariage avec Marguerite. Le 20 novembre 1491, le mariage de Charles avec Anne fut célébré à Langeais. A cette époque, on ne s'embarrassait de rien !

Mais on devine l'irritation de Maximilien : on lui prenait sa femme, et on lui rendait sa fille ! Il fallut bien régier la question et ce fut à Senlis que les choses s'arrangèrent. Comme nous l'avons dit, Charles présenta sa femme aux Senlisiens qui lui firent un accueil chaleureux. Ils en firent de même quelques jours plus tard pour les ambassadeurs du roi des Romains.

Et le traité fut signé !

C'est un traité très important. Reproduit au moins 14 fois en manuscrit à la Bibliothèque Nationale, il comprend 48 articles. Entre autres stipulations, on rendait à Maximilien sa fille avec la dot, et, de plus, on lui remettait l'Artois et la Franche-Comté. On promulguait en même temps l'accession de la Bretagne dans le sein de la communauté française, date inoubliable dans notre histoire nationale.

---

## 2° UNE VIEILLE DEMEURE DE SENLIS - LA MAISON DE DAME SAINTISME ALARGENT

par M. H. Journé

Nous voici de nouveau « Rue Sainte-Yves à l'Argent », dont le nom a fait l'objet d'assez nombreuses communications et que M. Matherat a longuement étudié dans son étude sur les « Noms de rues de Senlis ».

La rue en question ne fut pas toujours aussi calme et paisible que de nos jours. Au Moyen-Age, elle était le centre actif d'une industrie locale très florissante et les maisons des Tisserands bordaient la Rue Saint-Yves à l'Argent et de Meaux. Tout disparut progressivement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour faire place aux Couvents des Capucins, de la Présentation et de la Charité. Tout ce quartier connut la tranquillité austère de la vie claustrale, même la rue des Bordeaux, d'« orde » réputation.

C'est à l'entrée Nord de la Rue Saint-Yves, du côté de la rue Belion, que demeurait au XIII<sup>e</sup> siècle la Dame Saintisme à l'Argent. La demeure a disparu, elle aussi, et à son emplacement s'élève une noble et confortable demeure, dans un domaine devenu depuis longtemps propriété de la famille Lorgnier-Tattegrain.

Après avoir énuméré les propriétaires ou occupants successifs dudit domaine depuis le XV<sup>e</sup> siècle, le Conférencier nous en donne la descrip-

tion mentionnée, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une « Déclaration Censière », en 1773. C'est, nous dit ce document, une grande maison à porte-cochère, et un corps de bâtiment secondaire prolongeant le corps principal, avec cour, basse-cour, écuries et jardins, située rue Saint-Yves à l'Argent dite des Capucins ; ayant aussi une porte-cochère et l'emplacement d'icelle rue Bellon. A l'angle de la Rue des Bordeaux, face au portail de la Chapelle des Capucins, une enclave rectangulaire, surélevée de quelques marches, portait, entourée de quelques arbres, une Croix dite des Capucins ; à la place, aujourd'hui, s'élève depuis 1823 une remise. L'ensemble a gardé sa physionomie ; ses accès sur la Rue Saint-Yves ont été obstrués ; seule subsiste la porte-cochère sur la rue Bellon, par où l'on accède à l'hôtel familial.

Le conférencier présente alors aux auditeurs le dossier de la « Déclaration Censière de 1773 », en même temps qu'un plan à grande échelle du Domaine. Sur ce plan, on peut se rendre compte des « mouvances » respectives de chacun des éléments dont il est constitué, et qui, à l'origine, relevaient : l'un du seigneur du Plessis-Chamant, un autre du Chapitre de St-Vincent, un autre du Chapitre de St-Rieul, et un dernier du Chapitre de Notre-Dame de Senlis. Le grand jardin de la propriété représente, sans nul doute, l'enclos de vignes que les anciens Seigneurs du Plessis-Chamant, les Seigneurs de Rasse, possédaient en cet endroit, proche de leur hôtel de la rue Bellon.

---

## Séance du 5 mars 1950

Présidence de M. le Docteur R. Bénard

### 1<sup>o</sup> LE CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE SENLIS

par M. Lanier

Cette communication résume une étude de Mlle Meynier, de larges extraits de laquelle il est donné lecture. On sait ce qu'est un Chapitre : une réunion d'ecclésiastiques (et jadis quelquefois de laïcs) dont la fonction est d'assister l'Evêque. Les uns sont appelés « Réguliers » s'ils acceptent une règle commune, les autres portent le nom de « Séculiers », s'ils sont indépendants.

Les documents concernant le Chapitre de Notre-Dame de Senlis ne remontent guère qu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Ils donnent un aperçu de la vie capitulaire. Les chanoines, au nombre de 26 à l'origine, virent peu à peu leur nombre augmenter. On devient chanoine au gré de l'Evêque ou du Chapitre ; il faut avoir 22 ans au moins et être de naissance libre ; acquitter des droits d'entrée, prêter serment entre les mains du Doyen et résider habituellement à Senlis.

Le conférencier énumère les dignités canoniales : D'abord le « Doyen », élu par le Chapitre ; le « Chantre », ordonnateur des cérémonies ; l'« Archidiacre », qui seconde l'Evêque dans l'administration des paroisses (60 pour le Diocèse de Senlis) ; le « Sous-Chantre », chargé d'instruire les maîtres d'école — c'est ordinairement le plus ancien ou le plus capable ; il doit encore officier aux jours de fêtes. Viennent ensuite les « Prébendés », de collation épiscopale ou de collation capitulaire ; puis les « Chapelains des Oblats », au nombre de deux ; les « Chapelains ordinaires » ; les « Enfants de Chœur » ou enfants de Maîtrise au Chœur, lesquels, après la mue de leur voix, deviennent les « Massicots ». Enfin les « Vicaires », les « Habités », sans fonctions particulières ; et les « Marguilliers », prêtres chargés de la garde des biens de l'Eglise.

---

### 2<sup>o</sup> L'EGLISE SAINT-MARTIN AU FAUBOURG

par le D<sup>r</sup> R. Bénard

Au Sud de Senlis, au delà de la Porte de Paris, s'étend le faubourg Saint-Martin, sur lequel le D<sup>r</sup> Bénard nous donne aujourd'hui une très intéressante étude.

Sur l'Eglise d'abord, dont il est fait pour la première fois mention au début du XII<sup>e</sup> siècle dans une bulle pontificale de Lucius III, qui lui donne le nom de « St Martin, rue de Paris » (*ecclesiam Sancti Martini in vico Parisiensi*).

Aux siècles suivants, nous ne savons rien de l'Eglise, sinon qu'elle souffrit régulièrement des guerres, encore que le faubourg y fut défendu par les fossés. En 1415, elle fut en effet en grande partie ruinée pendant le siège qu'eut à soutenir Senlis. On la répara à grands frais en 1424, mais en 1444 on constate qu'elle est de nouveau en mauvais état. Pendant le siège de 1589, les habitants la rasèrent en même temps qu'ils abattaient tout le faubourg. Deux ans après, elle était rebâtie et consacrée à Pâques, en 1602, par l'évêque Antoine Rose.

De cette Eglise, il ne subsiste absolument rien. On en peut voir cependant au Musée lapidaire du Haubergier les « fonts baptismaux ». C'est une cuve en forme de coque de navire, dont les flancs sont ornés d'amarres ou cordages. Sur une face, d'une croix latine et sur l'autre une clef qui ouvre le Paradis.

Mentionnons que notre bibliothèque possède un office « manuscrit » de St Martin, patron de la paroisse, dû à la main du Maître d'école Leclère en 1760.

On possède aussi la liste des curés de la paroisse depuis 1328 jusqu'en 1792, au nombre de 22, dont quelques-uns furent enterrés sous les dalles de la nef ou du chœur. Le dernier en date, en 1792, Charles Bruin, prêta le serment constitutionnel, abdiqua, se maria même et fut pendant la Convention un notable parmi les plus « enragés ».

Quant à la population du faubourg, de nombreuses indications nous sont données par les registres paroissiaux dont la collection est assez complète. Si l'étendue de la paroisse est grande, la densité du peuplement est assez faible ; le maximum fut atteint en 1775 avec 476 habitants, le minimum ayant été de 230 en 1695.

Ce sont le plus souvent des petites gens. A partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les registres de baptêmes mentionnent les professions : bergers, laboureurs, teinturiers, serruriers, jardiniers, etc, puis les domestiques et les bas-officiers des gardes du corps. Au haut de cette société, il y a les marchands et surtout les hôteliers. Les hostelleriers sont en effet très nombreuses sur cette route de Paris : elles sont à l'enseigne de l'Epi Royal, de Saint-Eloi, des Trois Couronnes, du Lion d'Argent. Enfin on rencontre également quelques grands noms : ce sont les propriétaires des Clozeaux.

A signaler en terminant deux traits caractéristiques : le nombre d'enfants naturels dont la plupart ne sont pas originaires du pays ; et la mortalité considérable chez les enfants : nourrissons, enfants trouvés, transportés en de véritables « cargaisons ». Il y a de ce fait un va et vient continu dans les auberges, qui donne au faubourg un aspect très pittoresque.

De tout cela, seul un pan de mur assez informe rappelle le souvenir.

---

### Séance du 2 avril 1950

Présidence de M. le Docteur R. Bénard

#### 1<sup>o</sup> LES MOTS HISTORIQUES QUI N'ONT PAS ETE PRONONCES *(A suivre)*

par M. Lanier

---

#### 2<sup>o</sup> LE ROLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA PREPARATION DE LA REVOLUTION FRANÇAISE *(A suivre)*

par le Docteur R. Bénard

Séance du 21 mai 1950

Présidence du Docteur R. Bénard

## 1° LES COMPTES DE L'ABBAYE DU MONCEL EN 1784

par M. Bied-Charreton

Le registre des comptes dont il est ici question (in folio de 800 pages) porte le titre de « Recettes et Dépenses, depuis le 17 mai 1783 jusqu'à pareil jour en 1784, de l'Abbaye royale de Saint-Jean-Baptiste du Moncel, près Pont-Sainte-Maxence ».

Philippe le Bel le premier s'installa au Moncel et à la mort de sa femme, Jeanne de Navarre, il décida, en 1305, d'y fonder un hospice de vieillards. La direction en fut confiée aux Clarisses et ce sont les comptes de ces religieuses qui sont relatés dans ledit volume.

On y relève, au chapitre des dépenses, tout ce qui concerne les impôts, l'alimentation, dont le détail est très important, vu le nombre élevé des religieuses et des pensionnaires, la pharmacie, etc... Ces comptes étaient arrêtés tous les semestres et soumis à la signature de Madame l'Abbesse, en présence de toute la communauté.

Tout le monde vivait en parfaite intelligence, ainsi qu'en témoigne un passage pris dans le présent registre, et qui dit ceci :

« Madame l'Abbesse, les Révérendes Mères discrettes et nous, avons fait un arrangement pour le bien-être de chaque religieuse, de lui donner 30 livres par an, au jour de leur profession, et que celles qui viendront après nous ne jouiront de cet avantage qu'après leur profession de quatre ans, et pendant ce temps on leur donnera les 3 livres pour leurs souliers et 1 livre 10 sols pour les bas et leur voile, comme à l'ordinaire. »

Quant au chapitre des recettes, il contient celles provenant des droits seigneuriaux de l'Abbaye, du produit des diverses acquisitions et ventes, de la pension des dames religieuses et demoiselles pensionnaires (une cinquantaine environ), et en résumé de toutes les ressources dont les bonnes Sœurs savaient parfaitement tirer parti : basse-cour, vignes, pêche de l'étang, revenus des hôtels et auberges de Pont-Sainte-Maxence, terres et maisons, coupes de bois à Frapotel, etc.

Les comptes contiennent en outre des questions de la vie courante, les relations des décès, des inventaires, des fêtes, et le conférencier termine en citant quelque chose de tout à fait charmant, daté du 10 septembre 1785 : « Madame l'Abbesse a payé sa fête à toute la communauté avec toute la générosité possible. Elle nous a comblé de ses bontés, non seulement par l'abondance des mets, mais aussi par les présents qu'elle a faits à tout le monde d'assiettes remplies de bonbons de plusieurs façons et une demi-livre de bougies à chaque religieuse... Cette fête a duré trois jours. La communauté, pour marquer sa reconnaissance à Madame l'Abbesse, s'est rassemblée pour un repas où toutes les religieuses ont contribué, ainsi que les dames et demoiselles pensionnaires. »

Vous voyez dans quelle atmosphère délicieuse on vivait à l'Abbaye !

## 2° L'INFLUENCE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA PREPARATION

DE LA REVOLUTION FRANÇAISE (Suite)

par le Docteur R. Bénard

1950

Juin - Oct. - Nov.  
Décembre

N<sup>os</sup> 6, 7, 9



BULLETIN MENSUEL  
DE LA

# Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

(Ancien Comité Archéologique)

FONDÉE EN 1862

Reconnue d'utilité publique en 1877

Siège social : 10, rue du Haubergier, à SENLIS

---

Bureau : *Président* : D<sup>r</sup> R. Bénard ;  
*Vice-Présidents* : Chanoine Dupuis, G. Matherat ;  
*Secrétaire général* : G. Lanier ;  
*Vice-Secrétaires* : Abbé Lemonnier, Journé ;  
*Trésorier* : W. Marot. — *Conservateur* : D<sup>r</sup> Dautheuil.

La Société se réunit le deuxième dimanche de chaque mois (sauf en Août et Septembre), à 14 h. 30, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Toute la correspondance doit être adressée au Siège social. Les cotisations doivent être envoyées à M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis. C.C.P. Paris 700-90.

---

*Séance du 12 Novembre 1950*

*Admission* : Abbé Gérard Pécheux, à Saint-Maximin.

*Séance du 10 Décembre*

*Admission* : Mme Deschaseaux, à Senlis.

---

## AVIS AUX SOCIÉTAIRES

---

Les Sociétaires peuvent acquitter dès maintenant leur cotisation pour 1951 (50 francs pour la cotisation simple, 250 francs pour la cotisation avec abonnement au Bulletin) entre les mains de M. W. Marot, trésorier, 11, rue de Beauvais, à Senlis. C.C.P. Paris 700-90.

---

Séance du 11 Juin 1950  
Présidence de M. le Docteur R. Bénard

**1<sup>o</sup> LE ROLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE  
DANS LA PREPARATION  
ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REVOLUTION**

par le Docteur R. Bénard

*(Suite et fin)*

Après avoir cité les auteurs qui, depuis l'ouvrage de l'Abbé Barnel paru en 1797, ont écrit pour ou contre la F.M., le conférencier note qu'aujourd'hui il semble admis généralement que ladite F.M. eut une action indiscutable sur la préparation et le développement de la Révolution Française.

Deux auteurs l'attestent : Le premier : A. Cochin (Société de Pensée et Démocratie, 1921, et Mysticisme de la Démocratie, 1923) hostile à la F.M. ; l'autre, favorable, G. Martin (la F.M. Française et la Préparation de la Révolution, 1926) Ces trois ouvrages ont été résumés dans la conférence ; en voici l'essentiel.

En 1725, en France, ouverture d'une première loge et débuts de la Maçonnerie. Dix ans après, en 1735, on y rencontre des personnages comme le Duc d'Aumale et le Duc d'Antin. Dissous en 1769, le Grand Orient de France se reconstitue avec, pour grand maître, le Duc d'Orléans (Philippe-Egalité). La Maçonnerie se développe rapidement : 104 loges en 1774, 629 en 1787. Ces loges sont assez fermées et n'acceptent pas n'importe qui. En font partie : les aristocrates, peu de riches bourgeois, aucun artisan, peu de haut clergé (à part Talleyrand), mais, en nombre imposant, le clergé des villes et des ordres réputés, malgré les condamnations de Clément VII en 1738 et de Benoît XIV en 1751.

En 1783, les loges sont des « Sociétés de Pensée », des chambres de lecture, en somme des centres intellectuels aux idées fort ouvertes : croyance en Dieu, réforme de la monarchie, amour de la Patrie, principes des encyclopédistes.

A partir de 1788, le G. . . O. . . devient militant et quitte le domaine spéculatif. Il prend une large part à la rédaction des cahiers et à l'élection des députés. C'est ainsi que dans l'« ordre du Clergé » on compte relativement peu de « Maçons » ; on y voit cependant Talleyrand, des religieux, surtout des Oratoriens. Dans le second ordre, il n'y en a pas davantage. Si bien que, pour ces ordres privilégiés, on compte au total 50 % de Francs-Maçons. Dans le Tiers-Etat, au contraire, ils sont 477 sur 603, qui organisent un bureau de correspondance avec les électeurs.

Comment ont-ils été élus ? Par un mécanisme très ingénieux et compliqué : exclusion préalable des candidats dont la Loge n'est pas sûre, et ensuite élection au troisième et au quatrième degré, si bien qu'il ne reste plus ou presque plus de candidats, sauf les meneurs. Et ceux-ci acceptent la place qu'on leur offre !

A Senlis, les archives des Loges ayant disparu, c'est par les registres d'état civil qu'on peut se rendre compte du nombre considérable des Maçons. Leur signature est accompagnée de trois points, entre deux traits parallèles.

Du 18 au 22 février, élection au premier degré de 45 députés, le 25, élections au deuxième degré ; le 17 mai, Assemblée Générale des trois ordres, qui se tient aux Capucins, sous la présidence de M. de Lévis, grand bailli. Puis les ordres se séparent pour se rendre : le Clergé au Palais Episcopal ; la Noblesse à St-Vincent ; le Tiers-Etat à l'Hôtel de Ville. Et chaque ordre rédige son Cahier de Doléances.

L'Evêque Roquelauré ne peut se faire élire député du Clergé, on lui préfère Massiou, le curé de Sergy. Ce Massiou deviendra plus tard évêque constitutionnel de Beauvais sera un fervent terroriste. Il vota la mort du Roi démissionna pour se marier. Exilé en 1816 comme régicide, il meurt misérablement à l'âge de 76 ans.

Le Duc de Lévis fut élu par la Noblesse. Le Tiers-Etat choisit deux députés qui n'ont laissé aucune trace dans l'histoire : ce sont Charles-Christophe Le Blanc, maire de Senlis, et Nicolas Delacour, cultivateur au Bailliage de Pontoise.

Paris et Centrale de France. Ce dernier remit lui-même à Cardon, en séance solennelle, la grande médaille de la Société, en l'accompagnant de grands éloges et des félicitations unanimes.

Sa grande ambition était d'obtenir la Légion d'Honneur. C'est à elle que nous devons de connaître les détails de la carrière de l'« inventeur », car, au début de 1853, il adressait une requête à son Excellence le Maréchal Ministre de la Guerre en vue d'obtenir la croix désirée. C'est une notice manuscrite accompagnant la demande de Cardon que le hasard a mise entre les mains de M. G. Lanier, lequel nous en a révélé la teneur, Cardon invoque à l'appui et sa création et ses 25 ans de services dans les hôpitaux militaires.

Il ne semble pas que sa requête, bien légitime pourtant, ait été satisfaite ; ni les archives d'Avilly-Saint-Léonard, ni sa tombe n'en font mention. Grâce à l'obligeance de la mairie de cette commune, nous avons appris que cette tombe dans le cimetière communal porte les indications suivantes :

Ici repose

Joseph-Marie-Etienne Cardon  
ancien directeur principal des hôpitaux militaires  
ancien Maire de Saint-Léonard  
créateur des cressonnières artificielles de France  
né à Calais en 1774

mort à Senlis en 1863, âgé de 89 ans

Après avoir fait le bien,

il a emporté les regrets de tous ceux qui l'ont connu

Faut-il attribuer sa longévité à l'usage régulier qu'il dut faire du cresson, dont il vantait le goût agréable et les vertus dépuratives ?

Sans avoir droit à la grande notoriété d'un Parmentier, cet autre bienfaiteur des Français, Cardon méritait que son nom fut tiré de l'oubli aux lieux où s'exerça son activité et à Senlis même où il vint finir ses jours.

## 2° LE CONVENTIONNEL ANDRE DUMONT REPRESENTANT DU PEUPLE (1764-1836)

(Suite)

par M. le D<sup>r</sup> R. Bénard

---

Séance du 10 décembre 1950

Présidence du D<sup>r</sup> R. Bénard

## 1° LES CAHIERS SCOLAIRES DU DUC D'ENGHIEN (1778-1784)

par Mademoiselle DUGAS

Il est toujours très intéressant de saisir les progrès des enfants, surtout dans le domaine scolaire, et l'on fait dans leurs cahiers de classe des trouvailles souvent imprévues, parfois même délicieuses. C'est dire avec quel intérêt nous avons entendu la communication faite par Mlle Dugas à notre dernière réunion.

Il s'agit des Cahiers scolaires du duc d'Enghien, lesquels appartiennent aux Collections du Musée Condé. Ils sont au nombre de trois qui se suivent, de 1778 à 1784, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

C'était un enfant de santé délicate, un peu frêle, à qui le séjour à la campagne était plus recommandé qu'à la ville. Il était né au Château de Chantilly en août 1772, et fils de Mgr le Duc de Bourbon et de Baltide d'Orléans. Jusqu'à l'âge de 6 ans, la vicomtesse de Nesles fut sa gouvernante, puis il passa aux mains des hommes. Le comte de Virieu et M. de Sarrobert le formèrent aux exercices militaires et sportifs. Quant à l'éducation et l'instruction, ce fut l'abbé Millot qui en fut tout spécialement chargé.

Quel était cet abbé Millot ? Voici ce qu'on trouve sur son compte dans l'« Histoire de la Littérature », publiée par Emile Lefranc en 1841 : Claude-François-Xavier Millot, né à Ornans en 1726, fut tour à tour jésuite, lauréat académique, grand vicaire de Lyon, médiocre prédicateur, professeur d'histoire, membre de l'Académie Française puis, en 1778, précepteur de l'infortuné duc d'Enghien. D'Alembert

Présidence de M. le Docteur R. Bénard

## 1<sup>o</sup> LE ROLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA PREPARATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REVOLUTION

par le Docteur R. Bénard

(Suite et fin)

Après avoir cité les auteurs qui, depuis l'ouvrage de l'Abbé Barnel paru en 1797, ont écrit pour ou contre la F.M., le conférencier note qu'aujourd'hui il semble admis généralement que ladite F.M. eut une action indiscutable sur la préparation et le développement de la Révolution Française.

Deux auteurs l'attestent : Le premier : A. Cochin (Société de Pensée et Démocratie, 1921, et Mysticisme de la Démocratie, 1923) hostile à la F.M. ; l'autre, favorable, G. Martin (la F.M. Française et la Préparation de la Révolution, 1926). Ces trois ouvrages ont été résumés dans la conférence ; en voici l'essentiel.

En 1725, en France, ouverture d'une première loge et débuts de la Maçonnerie. Dix ans après, en 1735, on y rencontre des personnages comme le Duc d'Aumale et le Duc d'Antin. Dissous en 1769, le Grand Orient de France se reconstitue avec, pour grand maître, le Duc d'Orléans (Philippe-Egalité). La Maçonnerie se développe rapidement : 104 loges en 1774. 629 en 1787. Ces loges sont assez fermées et n'acceptent pas n'importe qui. En font partie : les aristocrates, peu de riches bourgeois, aucun artisan, peu de haut clergé (à part Talleyrand), mais, en nombre imposant, le clergé des villes et des ordres réputés, malgré les condamnations de Clément VII en 1738 et de Benoît XIV en 1751.

En 1783, les loges sont des « Sociétés de Pensée », des chambres de lecture, en somme des centres intellectuels aux idées fort ouvertes : croyance en Dieu, réforme de la monarchie, amour de la Patrie, principes des encyclopédistes.

A partir de 1788, le G. . O. . devient militant et quitte le domaine spéculatif. Il prend une large part à la rédaction des cahiers et à l'élection des députés. C'est ainsi que dans l'« ordre du Clergé » on compte relativement peu de « Maçons » ; on y voit cependant Talleyrand, des religieux, surtout des Oratoriens. Dans le second ordre, il n'y en a pas davantage. Si bien que, pour ces ordres privilégiés, on compte au total 50 % de Francs-Maçons. Dans le Tiers-Etat, au contraire, ils sont 477 sur 603, qui organisent un bureau de correspondance avec les électeurs.

Comment ont-ils été élus ? Par un mécanisme très ingénieux et compliqué : exclusion préalable des candidats dont la Loge n'est pas sûre, et ensuite élection au troisième et au quatrième degré, si bien qu'il ne reste plus ou presque plus de candidats, sauf les meneurs. Et ceux-ci acceptent la place qu'on leur offre !

A Senlis, les archives des Loges ayant disparu, c'est par les registres d'état civil qu'on peut se rendre compte du nombre considérable des Maçons. Leur signature est accompagnée de trois points, entre deux traits parallèles.

Du 18 au 22 février, élection au premier degré de 45 députés. le 25, élections au deuxième degré ; le 17 mai, Assemblée Générale des trois ordres, qui se tient aux Capucins, sous la présidence de M. de Lévis, grand bailli. Puis les ordres se séparent pour se rendre : le Clergé au Palais Episcopal ; la Noblesse à St-Vincent ; le Tiers-Etat à l'Hôtel de Ville. Et chaque ordre rédige son Cahier de Doléances.

L'Evêque Roquelaure ne peut se faire élire député du Clergé, on lui préfère Massiou, le curé de Sergy. Ce Massiou deviendra plus tard évêque constitutionnel de Beauvais sera un fervent terroriste. Il vota la mort du Roi démissionna pour se marier. Exilé en 1816 comme républicain, il meurt misérablement à l'âge de 76 ans.

Le Duc de Lévis fut élu par la Noblesse. Le Tiers-Etat choisit deux députés qui n'ont laissé aucune trace dans l'histoire : ce sont Charles-Christophe Le Blanc, maire de Senlis, et Nicolas Delacour, cultivateur au Bailliage de Pontoise.

Paris et Centrale de France. Ce dernier remit lui-même à Cardon, en séance solennelle, la grande médaille de la Société, en l'accompagnant de grands éloges et des félicitations unanimes.

Sa grande ambition était d'obtenir la Légion d'Honneur. C'est à elle que nous devons de connaître les détails de la carrière de l'« inventeur », car, au début de 1853, il adressait une requête à son Excellence le Maréchal Ministre de la Guerre en vue d'obtenir la croix désirée. C'est une notice manuscrite accompagnant la demande de Cardon que le hasard a mise entre les mains de M. G. Lanier, lequel nous en a révélé la teneur, Cardon invoque à l'appui et sa création et ses 25 ans de services dans les hôpitaux militaires.

Il ne semble pas que sa requête, bien légitime pourtant, ait été satisfaite ; ni les archives d'Avilly-Saint-Léonard, ni sa tombe n'en font mention. Grâce à l'obligeance de la mairie de cette commune, nous avons appris que cette tombe dans le cimetière communal porte les indications suivantes :

Ici repose  
Joseph-Marie-Etienne Cardon  
ancien directeur principal des hôpitaux militaires  
ancien Maire de Saint-Léonard  
créateur des cressonnières artificielles de France  
né à Calais en 1774  
mort à Senlis en 1863, âgé de 89 ans

Après avoir fait le bien,  
il a emporté les regrets de tous ceux qui l'ont connu  
Faut-il attribuer sa longévité à l'usage régulier qu'il dut faire du  
cresson, dont il vantait le goût agréable et les vertus dépuratives ?

Sans avoir droit à la grande notoriété d'un Parmentier, cet autre bienfaiteur des Français, Cardon méritait que son nom fut tiré de l'oubli aux lieux où s'exerça son activité et à Senlis même où il vint finir ses jours.

## 2° LE CONVENTIONNEL ANDRE DUMONT REPRESENTANT DU PEUPLE (1764-1836)

(Suite) par M. le D<sup>r</sup> R. Bénard

Séance du 10 décembre 1950  
Présidence du D<sup>r</sup> R. Bénard

## 1° LES CAHIERS SCOLAIRES DU DUC D'ENGHIEN (1778-1784)

par Mademoiselle DUGAS

Il est toujours très intéressant de saisir les progrès des enfants, surtout dans le domaine scolaire, et l'on fait dans leurs cahiers de classe des trouvailles souvent imprévues, parfois même délicieuses. C'est dire avec quel intérêt nous avons entendu la communication faite par Mlle Dugas à notre dernière réunion.

Il s'agit des Cahiers scolaires du duc d'Enghien, lesquels appartiennent aux Collections du Musée Condé. Ils sont au nombre de trois qui se suivent, de 1778 à 1784, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

C'était un enfant de santé délicate, un peu frêle, à qui le séjour à la campagne était plus recommandé qu'à la ville. Il était né au Château de Chantilly en août 1772, et fils de Mgr le Duc de Bourbon et de Baltide d'Orléans. Jusqu'à l'âge de 6 ans, la vicomtesse de Nesles fut sa gouvernante, puis il passa aux mains des hommes. Le comte de Virieu et M. de Sarrobert le formèrent aux exercices militaires et sportifs. Quant à l'éducation et l'instruction, ce fut l'abbé Millot qui en fut tout spécialement chargé.

Quel était cet abbé Millot ? Voici ce qu'on trouve sur son compte dans l'« Histoire de la Littérature », publiée par Emile Lefranc en 1841 : Claude-François-Xavier Millot, né à Ornans en 1726, fut tour à tour jésuite, lauréat académique, grand vicaire de Lyon, médiocre prédicateur, professeur d'histoire, membre de l'Académie Française, puis, en 1778, précepteur de l'infortuné duc d'Enghien. D'Alembert

disait de lui qu'il n'avait du prêtre que l'habit. En effet, dans ses « Eléments d'histoire (de France et d'Angleterre) générale », il relève avec une continuelle affectation les abus qui se sont glissés dans l'Eglise. Il insiste sur les maux qui en furent la conséquence ; passe très légèrement sur les bienfaits immenses rendus par la religion, et présente souvent le zèle des défenseurs de la foi sous des couleurs propres à le rendre odieux... défauts impardonnables, surtout si l'on songe que l'abbé Millot prétendait écrire pour la jeunesse ! Chose paradoxale, il apparaît même dans les Cahiers du duc d'Enghien que Millot était anticlérical ! Son style ne vaut guère mieux que le fond ; il est saccadé, sentencieux, déclamatoire et froid.

Cependant, ses qualités de professeur sont incontestables ; tout l'indique, et les données des devoirs, et les corrections manuscrites, et les conseils tant grammaticaux que de style. La morale qu'il professe est utilitaire.

La forme que le Maître affectionne particulièrement est le « Dialogue » : ces dialogues remplissent la plupart des pages du Cahier. Nous y constatons le caractère primesautier de l'enfant, qui, quoique très fier d'être un Condé, reste lui-même : espiègle et bon cœur. Un jour que l'abbé, revêtant le personnage du grand Condé lui-même, a fait passer à son élève un examen, il se déclare très satisfait et lui promet des jouets. L'élève éclate de rire : « Des joujoux ? vous jouez bien mal votre rôle, écrit-il ; une épée, à la bonne heure ; mais des joujoux ! ». Il faut penser que l'abbé resta tout abasourdi de la réponse, car le dialogue ne va pas plus loin.

Un autre jour, faisant faire la traduction d'une phrase latine dictée à l'enfant : « Jusqu'à quand une mouche une chanson, vous tiendra-t-elle lieu d'étude ? », le petit duc ajouta cette impertinence : « Avec des mouches et des chansons, j'étudie bien. Qu'importe-t-il donc que je prenne des mouches et que je chante sans cesse ? ». Dans un autre dialogue à propos de Scipion, nous rencontrons ceci : « La vertu et le mérite valent mieux que l'argent et les plaisirs », écrit l'abbé. Et l'enfant d'ajouter : « Ceci est une sentence pour les avares... ». « Dites aussi, ajoute le maître, pour un jeune homme dissipé, mou, indifférent pour les devoirs, plein de caprices, etc... ». « C'est à dire, pour moi », dit le petit duc, sans broncher.

Encore à propos de Scipion, après la défaite des Romains, l'abbé écrit : « Voilà ce que doit vous inspirer le spectacle des révolutions humaines ! Vous croyez peut-être n'avoir rien à craindre ? ». « Non, dit simplement le duc, je vis ici tranquille et avec plaisir... ». On ne se doutait point des fossés de Vincennes !

La physionomie morale de l'enfant est pour ainsi dire « photographiée » par ses cahiers. Enfant charmant, étourdi, dissipé, boudeur, coléreux, refusant de continuer la leçon, pleurant de rage. Et puis après, le soir même, la reprenant docilement. C'est un tendre, généreux et intéressant. Il ressent beaucoup de tendresse pour les siens et souffre, malgré son apparente légèreté, de voir très peu ses parents.

Son écriture est fantasque : perlée d'abord, plus souvent hérissée, cousue de pâtés, de ratures, avec des T démesurément barrés ou fantaisie. Les premières pages du cahier sont très belles, soignées, mais petit à petit, comme il arrive d'ordinaire, c'est beaucoup moins bien, avec des abréviations et tout en pattes de mouches.

A l'abbé Millot, mort en 1785, succède l'abbé Lalodon, qui venait de terminer l'éducation du jeune duc de Richelieu. On lui doit le « Cours de Sciences », manuscrit qui figure dans la collection du Musée Condé ; il est entièrement rédigé en latin. Nous apprenons en terminant que le duc d'Enghien, né en 1772, ne fut baptisé qu'en 1784, à Versailles, et reçu en 1786 chevalier du Saint-Esprit. Il siégea au Parlement où il prononça, à 14 ans, un discours qui fut très goûté.

C'est au Camp de Saint-Omer, organisé par son grand-père, Monsieur le Prince, qu'il allait en 1788 commencer sa carrière militaire.

## II. - LE COUVENT DE LA PRESENTATION DE SENLIS

par Mademoiselle Fr. Cordier

### a) - Historique de la fondation (XVII<sup>e</sup> siècle)

Un des évêques de Senlis, Nicolas Sanguin, eut l'inspiration d'établir une communauté de femmes qui priaient et recevaient des fillettes pour les éduquer. Il fit venir à Senlis Catherine Dreux et Marie Delacroix, « filles dévotes » que M. Jaulnay, curé de St-Hilaire,

installa le 28 novembre 1626, jour de l'Octave de la Fête de la Présentation. Ces deux femmes furent les deux premières religieuses de la Présentation de Notre-Dame.

Elles reçurent d'abord l'hospitalité dans un domicile particulier, puis habitèrent un modeste logement près du cimetière Saint-Rieul. En mai 1627, elles s'installèrent dans la maison de la « Belle-Image », située rue de Meaux, que Messire Nicolas Sanguin avait achetée pour elles. En juin 1627, la « Clôture » fut introduite ; elles observèrent la règle de Saint Augustin, prononçant les vœux de chasteté, pauvreté et obéissance. En septembre 1627, Louis XIII, à la demande de l'Evêque, leur fit don d'une place tenant à la Belle-Image. Elles acquirent ensuite l'Hôtel de Jérusalem, une maison dite « la Cour de la Caille », et, en face de St-Vincent, deux maisons appartenant à Paul de Cornouailles.

Mais il y eut de violentes oppositions de la part des Messieurs de la Ville, au moment où les constructions commencèrent. Ces derniers menacèrent de murer les portes du Couvent, de mettre le feu aux quatre coins de la maison, et même de s'attaquer à la personne de l'Evêque. Ce dernier répliqua « qu'il se ferait un point d'honneur d'être le premier martyr de leur ville ». Les échevins essayèrent d'empêcher même la profession de foi de la première religieuse ; mais la chapelle est trop pleine de monde ; ils se retirèrent après avoir dressé procès-verbal.

Malgré ces difficultés, la communauté persévéra, et le 14 janvier 1628, une bulle du Pape Urbain VIII érige le Monastère dans la règle de Saint-Augustin, avec le titre de « Présentation de Notre-Dame ». L'instruction y était gratuite et durait deux heures le matin et deux heures l'après-midi, commençant à 8 h. 15 et à 1 heure. Des vacances étaient prévues tout le mois de septembre et les « fêtes chômables », les relevées de chaque samedi et jeudi. Un règlement strict était établi pour l'entrée et la sortie des élèves et des sœurs maitresses, afin que la « Clôture » fut respectée. Il y avait également des pensionnaires de 6 à 15 ans.

Les chroniques de l'époque mentionnent le décès de plusieurs sœurs très jeunes, de 15 à 18 ans. Les causes en étaient l'austérité de la vie de la communauté, le manque d'air et de lumière ; en outre, la mauvaise organisation les aggravait. Nicolas Sanguin fit alors venir, avec un Bref du Souverain Pontife et une autorisation du Provincial des Cordeliers, trois religieuses Clarisses (qui firent plus tard profession de la Présentation de Notre-Dame) de l'Abbaye du Montcel, diocèse de Beauvais, le 9 décembre 1632. Celles-ci étaient : Madeleine et Marie Sanguin, sœurs de l'Evêque, et Elisabeth de Vignacourt. L'une fut nommée supérieure, la seconde maitresse des novices, et la troisième « dépositaire », c'est-à-dire intendante. Madeleine Sanguin, réélue sept fois, fut remplacée par sa sœur Marie. Par son initiative, un côté du cloître et un dortoir furent bâtis par le Révérend Père Ursin de Péronne « architecte et fabricant » en 1633.

Du 10 juillet 1633 à octobre 1635, sept religieuses sont consacrées à l'instruction des externes ; « les classes, dira-t-on, procurèrent une grande satisfaction des citoyens ».

Le 29 mars 1639, l'Evêque pose la première pierre de la chapelle ; laquelle est dédiée le 16 novembre 1645. Les religieux de Saint-Maurice lui font don de reliques des martyrs de la Légion Thébaine. Puis on bénit deux cloches, dont l'une a pour parrain et marraine le Duc de Saint-Simon et Louise de Cursol ; l'autre l'Abbé Denis Sanguin, chanoine de la Sainte-Chapelle (qui succédera à son oncle sur le siège épiscopal de Senlis) et Marie Viole, femme de M. de Gressy.

L'Evêque visita régulièrement le monastère qu'il avait fondé et présida à l'élection des Supérieures ; il mourut en 1653. Cette même année, la Supérieure faisait construire deux passages voûtés sous la rue de Meaux, afin de relier au couvent le bâtiment des classes. D'où nouvelle colère des Echevins, et le Chancelier, passant par Senlis en revenant du Sacre du Roi, dut prendre en mains l'affaire. Grâce à un parent de Nicolas Sanguin, maître d'hôtel ordinaire du Roi, des octrois royaux furent accordés au Monastère. De nouvelles constructions furent élevées (imprimerie, parlours, etc) par cette active Supérieure, laquelle mourut en 1670.

A cette époque, une rue reliait la rue de Meaux au rempart Saint-Vincent, dénommée « Rue de la Tournelle Saint-Vincent ». Des bâtiments subsistent de la Présentation et des vestiges qui existent au Collège actuel Saint-Vincent. Ils se trouvent dans la partie de celui-ci qui porte le nom de Saint-Louis.

(A suivre)

# TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1950

*Séance du 8 Janvier*

- M. N. MAROT. — Rapport financier pour 1949.  
M. VIGNON. — Les tribulations de Tremblay, maire de Senlis sous la Terreur.  
D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Les séjours de Louis XI à Senlis.

*Séance du 12 Février*

- D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Charles VIII à Senlis et le Traité de 1493.  
M. H. JOURNÉ. — Une vieille demeure de Senlis : la maison de Dame Saintisme Alargent.

*Séance du 5 Mars*

- M. G. LANIER. — Le chapitre de Notre-Dame de Senlis.  
D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — L'Eglise Saint-Martin au Faubourg.

*Séance du 2 Avril*

- M. G. LANIER. — Les mots historiques qui n'ont pas été prononcés. (*A suivre*)  
D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la préparation de la Révolution Française. (*A suivre*)

*Séance du 21 Mai*

- M. BIED-CHARRETON. — Les comptes de l'Abbaye du Montcel en 1784.  
D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la préparation de la Révolution Française. (*A suivre*)

*Séance du 11 Juin*

- D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la préparation de la Révolution Française. (*Fin*)  
M. G. LANIER. — Les mots historiques qui n'ont jamais été prononcés. (*Suite*)

*Séance du 8 Octobre*

- D<sup>r</sup> DAUTHEUIL. — Sur deux pierres tombales en l'Eglise de Brasseuse.  
D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Le Conventionnel André Dumont, représentant du Peuple (1764-1836). (*A suivre*)

*Séance du 12 Novembre*

- M. G. LANIER. — La première cressonnière cultivée en France.  
D<sup>r</sup> R. BÉNARD. — Le Conventionnel André Dumont, représentant du Peuple (1764-1836). (*Suite*)

*Séance du 10 Décembre*

- Mlle DUGAS. — Les cahiers scolaires du Duc d'Enghien.  
M<sup>l</sup>e F. CORDIER. — Le Couvent de la Présentation de Senlis. Historique de la Fondation (XVII<sup>e</sup> siècle).



